

TRIAL VINTAGE

REGLEMENT PARTICULIER 2023 TRIAL VINTAGE



Moto-Club :

E-mail :

Téléphone :

Organisateur technique :

N° d'épreuve FFM :

Date :

Lieu :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- Licence :

Président du Jury ou Arbitre* ----- Licence :

Membre du Jury ----- Licence :

Membre du Jury ----- Licence :

Commissaire technique responsable ----- Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL VINTAGE

Catégories :

Tracé :

Flèches :

★ **Inter**

Exigeant



★ **Nationale**

Nationale Pré-65
Nationale Pré-80
Nationale Post-80

Technique



★ **Critérium**

Critérium Pré-65
Critérium Pré-80
Critérium Post-80
Critérium Mono

Médium



★ **Loisir Vintage**

Loisir vintage Pré-65
Loisir vintage Pré-80
Loisir vintage Post-80
Loisir vintage Mono

Facile



LICENCES ADMISES

MAT2

MAT

NCO

NTR

INTER*

LJA

*si l'épreuve est
inscrite en
capacité « ZUE »



TROPHÉE FÉDÉRAL DE TRIAL VINTAGE TF1

Catégories :

Tracé :

Flèches :

★ **Inter**

Exigeant



★ **Nationale**

Nationale Pré-65
Nationale Pré-80
Nationale Post-80

Technique



★ **Critérium**

Critérium Pré-65
Critérium Pré-80
Critérium Post-80
Critérium Mono

Médium



★ **Loisir Vintage**

Loisir vintage Pré-65
Loisir vintage Pré-80
Loisir vintage Post-80
Loisir vintage Mono

Facile



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 200 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche

Temps de trajet (en min)

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site

Adresse

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

OUI NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours

Nombre de zones

Temps global imparti

Nombre d'OZT*

*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

